

lettre flash

19 mars 2007

www.education.gouv.fr

< primaire - secondaire >

Trois mesures catégorielles en faveur des enseignants

Gilles de Robien a arrêté le 13 mars 2007 plusieurs décisions d'ordre financier en faveur des enseignants du premier et du second degré, au terme d'une concertation avec les représentants des organisations professionnelles.

Les trois mesures prises visent à améliorer la situation matérielle des enseignants et à créer des conditions plus favorables à la réussite des élèves.

Davantage de promotions à la hors-classe

Un plus grand nombre de promotions à la hors-classe est attribué dès 2007 aux enseignants du second degré, afin de mieux reconnaître leurs mérites. Tous les taux promus/promouvables dépassent désormais les 5 % :

- 5,7 % pour les agrégés (+ 670 promus supplémentaires) ;
- 5,37 % pour les certifiés (+ 1347 promus supplémentaires) ;
- 5,86 % pour les professeurs de lycée professionnel (+ 270 promus supplémentaires) ;
- 5,7 % pour les professeurs d'éducation physique et sportive (+ 100 promus supplémentaires).

Le coût de la mesure est de 22,453 millions d'euros par année scolaire.

Doublement de l'augmentation de l'indemnité des directeurs d'école

Dans la continuité du protocole d'accord signé le 10 mai 2006 avec le SE-UNSA, qui a mis fin au mouvement national de la grève administrative des directeurs d'école, Gilles de Robien marque la reconnaissance qui leur revient.

Le ministre double (+ 370 euros par an), au 1^{er} janvier 2007, l'augmentation de 20 % de l'indemnité de sujétion spéciale (+ 185 euros par an) qui leur avait déjà été attribuée au 1^{er} septembre 2006.

Pour 2007, l'indemnité annuelle des directeurs d'école s'élèvera donc à 1 285 euros hors zone d'éducation prioritaire (ZEP) et 1 554 euros en ZEP. Le coût de cette mesure est de 10,121 millions d'euros par an.

Chiffres clés

22,453 millions d'euros par année scolaire en faveur des enseignants du second degré

10,121 millions d'euros par an pour les directeurs d'école

5,15 millions d'euros par an pour aider les élèves des lycées "Ambition réussite"

Des heures supplémentaires pour épauler les élèves dans les lycées "Ambition réussite"

Afin d'aider les élèves de ces lycées et de mieux préparer leur accès à l'enseignement supérieur, un soutien scolaire sera organisé dans chaque classe à compter de la rentrée 2007. Le coût de cette mesure est estimé à 5,15 millions d'euros en année pleine, qui permettront de rémunérer, sous forme d'heures supplémentaires, les enseignants qui assureront ces séances de soutien après la classe.

Pour en savoir plus :

www.education.gouv.fr

